Chers parents,

Pour faire de l'activité physique, il est essentiel que votre enfant soit vêtu d'un habillement sportif adapté à la situation. Pour des questions d'hygiène, de sécurité et de confort, **le port du costume d'éducation physique est obligatoire** lors des cours. Durant l'année scolaire, des cours d'éducation physique seront donnés à l'intérieur et à l'extérieur.

Voici le matériel demandé, et ce, tout au long de l'année scolaire :

- ☐ 1 chandail à manches courtes (camisoles interdites)
- ☐ 1 pantalon court
- ☐ 1 paire de bas de rechange
- ☐ 1 paire d'espadrilles (dont la semelle ne marque pas)
- ☐ 1 pantalon long de sport (survêtement)
- ☐ 1 chandail à manches longues
- ☐ 1 sac de transport avec fermeture (sacs d'épicerie refusés)

** Prière de bien identifier les vêtements de votre enfant.*

Voici quelques critères à considérer dans l'achat des espadrilles et quelques images pour vous aider dans votre choix :

- Offrir un bon support du pied, poids léger du soulier, semelle antidérapante et qui ne marque pas, confort, qualité prix, utilité, système d'attache

À éviter

À éviter : chaussures style de vie, de skate, plein air et mode.

À privilégier

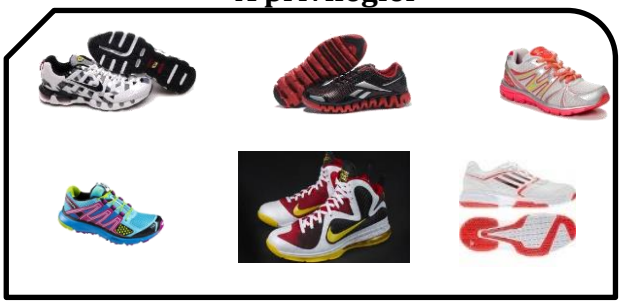

À privilégier : chaussures de course, mise en forme et multisport.

Merci de collaborer à l'activité physique saine et sécuritaire de votre enfant!

Diana Baril
Éducatrice physique et à la santé